

RETOUR D'ÉTUDE PROSPECTIVE

Gestion des espaces paysagers en Île-de-France



Un secteur jeune à fort potentiel

3

ENTREPRISES DU PAYSAGE ET MARCHÉS D'INTERVENTION

4

ACTIFS DU PAYSAGE, EMPLOI ET FORMATION

5

NOUVELLES COMPÉTENCES ET NOUVELLES PRATIQUES

6

Préparer l'avenir du secteur du paysage en Île-de-France

7



Aperçu de la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude prospective : 4 outils pour une concertation étendue des acteurs concernés en Île-de-France

- ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE & COMPILATION ET ANALYSE DE DONNÉES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES
- ENQUÊTE STATISTIQUE AUPRÈS DE 900 ENTREPRISES DU PAYSAGE FRANCILIENNES
- ENTRETIENS AVEC LES ACTEURS DU SECTEUR : ENTREPRISES, ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION, ACTEURS DE L'EMPLOI...
- ATELIER PROSPECTIF RÉUNISSANT 15 ACTEURS CLÉS DU SECTEUR

Un secteur jeune à fort potentiel

ACTIVITÉS DU SECTEUR

Le secteur du paysage se trouve à la croisée de plusieurs domaines. Il est socialement rattaché à l'agriculture (les entreprises du paysage cotisent à la Mutualité Sociale Agricole) mais est également relié aux secteurs de l'urbanisme et de la construction.

Les 2222 entreprises du paysage franciliennes interviennent dans la gestion d'espaces paysagers, et plus ponctuellement, dans la gestion d'espaces naturels. Elles se positionnent sur des activités d'amélioration du cadre de vie. Les services proposés par les entreprises du paysage comprennent :

- > La création, l'aménagement et l'entretien de parcs et jardins, de terrains de sport, de milieux aquatique, de terrasses et toitures végétalisées, de systèmes d'arrosage et d'éclairage ;
- > Le paysagisme d'intérieur ;
- > La végétalisation ;
- > La mise en œuvre des techniques du génie végétal ;
- > L'élagage.

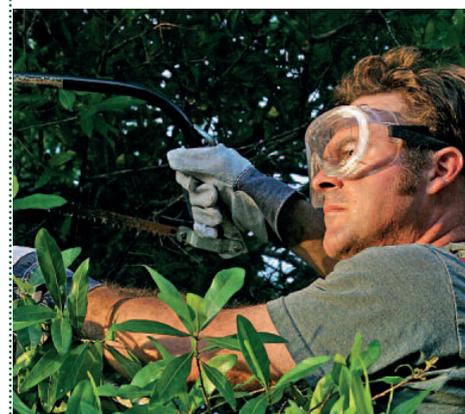
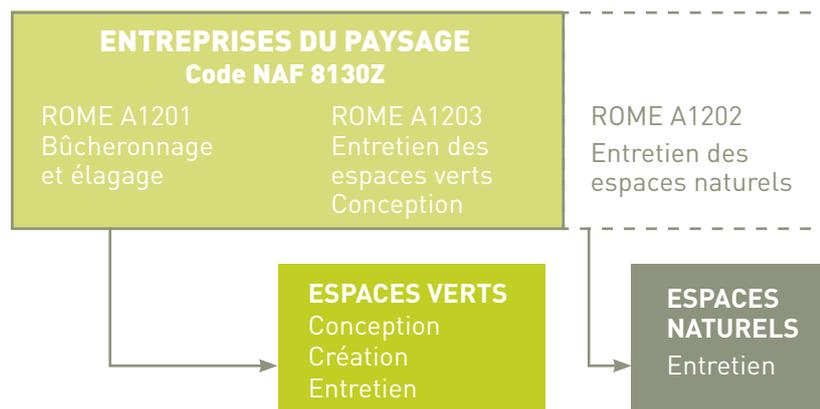
ESPACES D'INTERVENTION

LES ESPACES PAYSAGERS,

également désignés sous le terme d'espaces verts dans les lieux publics, sont des espaces occupés par des ensembles de végétaux aménagés, à vocation récréative. On les rencontre généralement dans un milieu urbain ou péri-urbain.

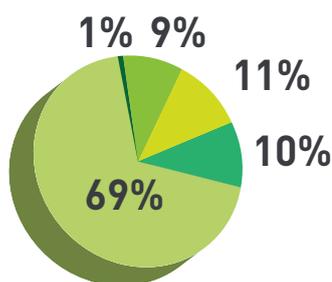
LES ESPACES DITS « NATURELS »

ont une vocation écologique. Ils accueillent une faune et une flore sur lesquelles l'action de l'homme est limitée. Ils participent ainsi à la préservation de la biodiversité. On les rencontre plutôt en milieu rural, bien que les zones urbaines accueillent également des espaces naturels (forêts et bois, milieux humides...).



Un secteur jeune à fort potentiel

EFFECTIFS DES ENTREPRISES DU PAYSAGE FRANCILIENNES
(chiffres MSA 2010)



- 0 à 2 salariés
- 3 à 4 salariés
- 5 à 10 salariés
- 10 à 50 salariés
- > 50 salariés

ENTREPRISES DU PAYSAGE ET MARCHÉS D'INTERVENTION

DES ENTREPRISES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES POUR UN MARCHÉ EN STAGNATION.

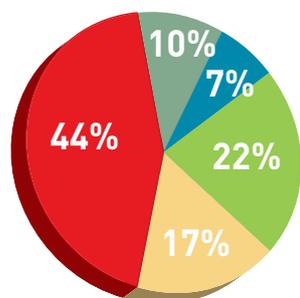
Les entreprises du paysage sont répertoriées sous le code NAF 8130Z. Le secteur du paysage compte **2 222 entreprises en Île-de-France** en 2010 (chiffres : MSA), pour 1 620 en 2006 (chiffres : UNEP IDF).

Ces entreprises sont principalement localisées en **grande couronne**. Le secteur francilien est constitué à 80% de petites entreprises (1996 entreprises de moins de 10 salariés, dont 798 entreprises unipersonnelles). 33 entreprises ont plus de plus de 50 salariés.

Le chiffre d'affaires global des entreprises du paysage franciliennes est de 710 M€. Ce montant connaît un léger recul depuis 2008 (-5,3%). En parallèle, le nombre d'entreprises affiche une augmentation continue depuis 10 ans avec une accélération depuis 2008. Les salariés n'hésitent pas à créer leur entreprise après quelques années d'expérience et les chefs d'entreprise sont de plus en plus nombreux à créer une deuxième structure de services d'aide à la personne en parallèle de leur première entreprise.

Les entreprises de service à la personne sont autorisées à accomplir des activités en lien avec la gestion des espaces paysagers, qui doivent cependant se limiter aux « petits travaux de jardinage ».

RÉPONSE À L'ENQUÊTE POUR LA QUESTION : *COMPTEZ-VOUS VOUS POSITIONNER SUR LES NOUVEAUX MARCHÉS LIÉS AU VÉGÉTAL EN MILIEU URBAIN ?*



- C'est déjà le cas
- Oui, un peu
- Oui, complètement
- Non, pas particulièrement
- Non, pas du tout

DES MARCHÉS D'INTERVENTION EN DIVERSIFICATION

Les entreprises du paysage interviennent sur deux grands types de marchés : **l'aménagement et l'entretien** (y compris l'élagage) d'espaces paysagers. À ce cœur de métier s'ajoutent un nombre croissant d'activités complémentaires (systèmes d'arrosage...), preuve du dynamisme du secteur.

Les entreprises franciliennes interviennent principalement en **milieu urbain**. Les marchés liés à la nature en ville (toitures et murs végétalisés, noues...) sont amenés à se développer avec les politiques de Trame Verte et Bleue. Le positionnement des entreprises du paysage sur ces marchés demeure à l'heure actuelle timide.

Les entreprises du paysage sont peu nombreuses à se positionner sur l'entretien d'espaces naturels, pour lesquels les gestionnaires sont par ailleurs à la recherche de compétences spécifiques.

Les entreprises de moins de 50 salariés interviennent surtout sur des marchés privés. Les marchés publics, qui font généralement intervenir des entreprises de plus de 10 salariés, représentent toutefois plus de la moitié du chiffre d'affaires global du secteur.

ACTIFS DU PAYSAGE, EMPLOI ET FORMATION

UN PERSONNEL JEUNE ET CONFRONTÉ, EN ÎLE-DE-FRANCE, À DES CONTRAINTES SOCIO-ÉCONOMIQUES FORTES

Le secteur du paysage francilien regroupe 11 350 salariés en 2011, dont 7 729 (67%) travaillent dans une entreprise de moins de 50 personnes.

89% de ces salariés sont des hommes, une proportion en légère diminution. **84% des salariés exercent un travail d'exécution**. Le poste d'ouvrier paysagiste peut évoluer vers une fonction spécialisée (ex : élagueur...) ou vers une fonction d'encadrement (ex : chef de chantier...).

Un salarié sur 4 a moins de 25 ans, pour une moyenne d'âge de 35 ans du secteur en Île-de-France. Ces salariés sont confrontés à un coût du logement élevé et à des distances domicile-travail souvent importantes. Le renouvellement d'effectifs est par ailleurs important, imposant aux entreprises des démarches de recrutement et de formation.

FORMATION INITIALE : DES DIPLÔMÉS PLUS NOMBREUX SUR UN MARCHÉ EN TENSION

La filière de l'aménagement paysager regroupe près de 1 500 élèves et étudiants et 1 044 apprentis du CAPA au BTSA en Île-de-France en 2010. La tendance est à l'augmentation du nombre des diplômés : les élèves sont de plus en plus nombreux à s'inscrire en BAC Pro ou en BTSA.

L'enseignement supérieur regroupe des cursus en **conception paysagère** plébiscités mais aux débouchés vulnérables sur le marché de l'emploi, ainsi que des nouveaux cursus formant à une **activité commerciale ou managériale**.

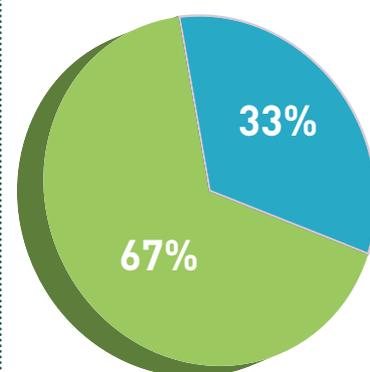
Les formations liées à la gestion d'espaces naturels se développent (ex : BAC Pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune). Leurs débouchés se situent à l'heure actuelle plutôt au niveau de collectivités et de grandes entreprises du paysage.

FORMATION CONTINUE : UNE OFFRE DIVERSIFIÉE MAIS INSUFFISAMMENT EXPLOITÉE

Les entreprises du paysage représentent **80% des entreprises franciliennes cotisant au FAFSEA** (le Fonds Assurance Formation Salariés Exploitations Agricoles), qui a financé 2 400 stages dans le cadre des plans de formation des entreprises du paysage franciliennes en 2010. Les formations réglementaires (ex : Permis EB) sont suivies en priorité. Les chefs d'entreprises du paysage représentent **20% des cotisants au VIVEA** (le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant) en Île-de-France. Les entreprises de moins de 10 personnes éprouvent des difficultés à dégager du temps nécessaire aux formations professionnelles.

En 2011, la Région Île-de-France a financé 489 formations via le programme régional qualifiant et le dispositif spécifique des métiers de l'environnement, destinés aux demandeurs d'emploi. Depuis 2010, le FAFSEA a mis en place le programme ADEMA (Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers de l'Agriculture). En 2010, 13 personnes ayant pris part à ce dispositif de financement de formations courtes ont par la suite obtenu un contrat de professionnalisation, un CDD ou un CDI dans le secteur du paysage.

RÉPARTITION DES SALARIÉS DES ENTREPRISES DU PAYSAGE SELON LA TAILLE DE L'ENTREPRISE (chiffres MSA 2011)

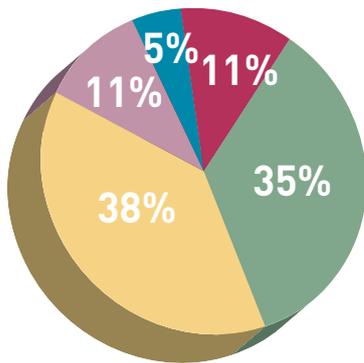


- Entreprises de moins de 50 salariés
- Entreprises de 50 salariés et plus



Un secteur jeune à fort potentiel

RÉPONSE À L'ENQUÊTE POUR LA QUESTION : *CONSIDÉREZ-VOUS QUE LES PROBLÉMATIQUES DE PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT VONT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE VOS PRATIQUES DANS LES ANNÉES À VENIR ?*



- Oui, complètement
- Oui, un peu
- Non, pas particulièrement
- Non, pas du tout
- Ne se prononce pas (NSPP)

NOUVELLES COMPÉTENCES ET NOUVELLES PRATIQUES

DES MODES DE GESTION PLUS ÉCOLOGIQUES IMPULSÉS PAR LA RÉGLEMENTATION ET PAR LES MARCHÉS PUBLICS

L'essor des préoccupations environnementales conduit les entreprises du paysage à faire évoluer leurs pratiques. La réglementation est le moteur principal de ce changement. Le Grenelle de l'environnement a donné lieu à des lois sur **la gestion des ressources naturelles** et sur **la prévention des pollutions** et **la gestion des déchets**. Les entreprises du paysage doivent par exemple s'adapter à **une réglementation accrue de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques**. Des alternatives à ce mode de traitement (matériel thermique, désherbage manuel...) sont développées. Les jeunes actifs sont les plus sensibles à ces nouvelles pratiques.

Les donneurs d'ordre publics sont particulièrement demandeurs d'une gestion plus écologique de leurs espaces verts, et les collectivités franciliennes sont de plus en plus nombreuses à mettre en place des politiques de gestion différenciée ou même de zéro-phyto. Les marchés privés évoluent plus lentement au regard de l'intégration des éco-pratiques.

L'enjeu de préservation de l'environnement constitue également une opportunité pour les entreprises du paysage, dont la fonction de contribution au cadre de vie, largement reconnue par le grand public, prend une nouvelle dimension dans un rôle de protection de la biodiversité et des ressources naturelles.

Le code ROME A1203, (entretien des espaces verts) et le code ROME A1202 (entretien des espaces naturels) sont classés respectivement en métier « verdissant » et métier « vert » par l'Observatoire national des emplois et des métiers de la croissance verte. Cette distinction indique que ces métiers intègrent une dimension de préservation de l'environnement.

UNE VALORISATION DU SAVOIR-FAIRE INDISPENSABLE POUR LES ENTREPRISES DU PAYSAGE FRANCILIENNES

Le contexte de concurrence accrue (intervention des entreprises du BTP sur les marchés publics, phénomènes de concurrence déloyale sur les marchés privés) tend à faire baisser le montant et la qualité des services en aménagement paysager.

En parallèle, les clients sont demandeurs de prestations originales et durables. Les entreprises du paysage ont donc pour principal défi de trouver les moyens de démontrer leurs compétences. Les labels et certifications apportent une solution possible pour garantir la qualité des prestations.

Enfin, les acteurs de la profession doivent se fédérer pour être visibles.

En décembre 2012, l'UNEP a lancé la marque Expert Jardins, signe d'appartenance qualitative qui permet de garantir la qualité des réalisations des entreprises du paysage adhérentes à l'UNEP, et prévoyant la possibilité d'un retour de la part des clients de ces entreprises. Le déploiement de cette marque constitue une opportunité de mise en avant de la profession.

Préparer l'avenir du secteur du paysage

L'essor des préoccupations liées à la préservation de l'environnement constitue une formidable opportunité de différenciation et de développement pour les entreprises du paysage. Celles-ci doivent s'en saisir pour réaffirmer leur positionnement dans une chaîne de valeur elle seule à même de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire francilien, en s'engageant pour leur profession au moyen de quatre grands axes stratégiques :

AXE 1 - STIMULER UN POSITIONNEMENT VOLONTAIRE ET AMBITIEUX DE LA FILIÈRE SUR SES NOUVEAUX MARCHÉS, EN PARTENARIAT AVEC LES POUVOIRS PUBLICS.

- > **Développer** les connaissances des acteurs concernés sur les dispositifs de « végétal en milieu urbain » et favoriser les réalisations de qualité par les entreprises du paysage.
- > **Renforcer** les connaissances des entreprises du paysage sur les marchés liés aux milieux naturels.
- > **Encourager** le développement d'une gamme de produits et services dérivés proposés par les entreprises du paysage.
- > **Anticiper** tous types de nouveaux marchés grâce à une veille internationale.
- > **Favoriser** le positionnement des entreprises du paysage sur les grands projets structurants à l'échelle de la région (exemple : projet de Grand Paris).

AXE 2 - CRÉER DE NOUVELLES PASSERELLES ENTRE ACTEURS ET FILIÈRES, AU SERVICE DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE.

- > **Renforcer** le positionnement des petites et moyennes entreprises du paysage sur les marchés publics.
- > **Améliorer** la lisibilité et la cohérence des certificats de qualité pour la clientèle.
- > **Développer** les dispositifs et regroupements favorisant l'innovation à l'échelle des entreprises du paysage.
- > **Développer** le caractère moteur des entreprises du paysage sur les enjeux en lien avec la préservation de l'environnement.

AXE 3 - ENCOURAGER LA DÉFINITION D'UNE IDENTITÉ « À PART ENTIÈRE » ET D'UNE VISION COHÉRENTE DE LA FILIÈRE, PRENANT EN COMPTE LES RÉALITÉS LOCALES.

- > **Poursuivre** l'effort de fédération en interne autour de la profession.
- > **Renforcer** l'effort de communication externe, entre professionnels unis, autour de la notion de fonction du végétal et sur les métiers du paysage.

AXE 4 - DÉVELOPPER UNE FORMATION ET UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉS À L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES PRATIQUES.

- > **Développer** les politiques de gestion des ressources humaines.
- > **Créer** des relais de compétences au sein des entreprises du paysage.
- > **Favoriser** le développement des parcours en apprentissage.
- > **Favoriser** le développement de la formation continue.
- > **Favoriser** l'acceptabilité des liens entre entreprises du paysage et monde de l'insertion dans une logique de gain mutuel.

Cette étude prospective sur le secteur de l'aménagement des espaces paysagers et naturels a été réalisée par Nomadéis de juillet 2011 à mars 2012 dans le cadre d'un Contrat d'Étude Prospective porté par l'UNEP Île-de-France et financé par la DIRECCTE Île-de-France, en partenariat avec la DRIAAF et le réseau Territoires, Environnement et Emplois Île-de-France.

Le rapport complet de l'étude est disponible sur les sites de l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (rubrique Île-de-France) de la DIRECCTE Île-de-France et de la DRIAAF Île-de-France.



Contacts :

UNEP Île-de-France

Fanny Curunet : fcurunet@unep-fr.org

DIRECCTE

Service Mutation Emploi Compétences

DRIAAF

Annick Diolez : annick.diolez@agriculture.gouv.fr

Nomadéis est un bureau d'études et de conseil spécialisé en environnement et développement durable.

Cédric Baecher : cedric.baecher@nomadeis.com

Nicolas Dutreix : nicolas.dutreix@nomadeis.com

Rebecca Buick : rebecca.buick@nomadeis.com

nomadéis



**les entreprises
du paysage
Île-de-France**